

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CERAMIC CREAM

Code: E100107

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal: Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel: Utilisation à grande dispersion.

Utilisation de la substance/mélange: Agent lubrifiant.

Fonction ou catégorie d'utilisation: Agent lubrifiant.

Utilisations déconseillées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2 Eléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]
oxyde de zinc	N° CAS: 1314-13-2 N° CE: 215-222-5 N° Index: 030-013-00-7	10-20	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Non inflammable.

Danger d'explosion: Aucun danger d'explosion direct.

Réactivité en cas d'incendie: Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

5.3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence: Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.

DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains: Gants de protection.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection contre les risques thermiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide.
Apparence:	Pâte.
Couleur:	Blanc.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Pas disponible.
Point de fusion:	Non applicable.
Point de congélation:	Pas disponible.
Point d'ébullition:	Pas disponible.
Inflammabilité:	Non applicable.
Limite inférieure d'explosion:	Pas disponible.
Limite supérieure d'explosion:	Pas disponible.
Point d'éclair:	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
pH:	Pas disponible.
Viscosité, cinématique:	Pas disponible.
Solubilité:	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):	Pas disponible.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

Pression de vapeur:	Pas disponible.
Pression de vapeur à 50°C:	Pas disponible.
Masse volumique:	1,05 – 1,15 g/cm ³ (valeur estimée).
Densité relative:	Pas disponible.
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Pas disponible.
Caractéristique d'une particule:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique: Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres caractéristiques de sécurité: Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5 Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée): Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation): Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.

Cancérogénicité: Non classé.

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé.
Danger par aspiration: Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Autres informations: Le produit n'a pas été testé.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecologie - général: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(c)	CERAMIC CREAM	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009): Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004): Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

CE50: Concentration médiane effective.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)
2020/878

Date de révision: 3/05/2023

CERAMIC CREAM

DPD: Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.
DSD: Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.
EN: Norme européenne.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
FDS: Fiche de Données de Sécurité.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
LD50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
N° CAS: Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service.
N° CE: Numéro de la Communauté européenne.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.
PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.
STP: Station d'épuration.
TLM: Tolérance limite médiane.
VLB: Valeur limite biologique.
VLE: Limite d'exposition professionnelle.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
WGK: Classe de pollution des eaux.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification respecte: ATP 12

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.